



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 769-11 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 769 SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT POUR MODIFIER LES CONDITIONS DU VIRAGE À
GAUCHE SUR LE BOULEVARD DES ANCIENS-COMBATTANTS DIRECTION
NORD (EN DESSOUS DU VIADUC DU PONT GALIPEAULT) EN DIRECTION
DE LA BRETELLE D'ACCÈS DE L'AUTOROUTE 20 OUEST**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 769-11.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 769-11 entre en vigueur le 5 juillet 2023.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 5 juillet 2023.

Caroline Plourde,

Greffière adjointe